



<u>DECISION N° DC48/23</u> Contrat relatif à la vente et achat d'électricité

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société SAVE ENERGIES, sise au 18-20 quai du point du jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de valoriser et vendre l'électricité produite par l'Unité de valorisation énergétique de Villejust,

DECIDE

ARTICLE 1:

De signer le contrat relatif à l'achat de la production électrique de l4UVE de Villejust, avec la société SAVE ENERGIES, sise au 18-20 quai du point du jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT qui assurera la vente et l'achat de l'électricité pour le SIOM.

ARTICLE 2:

Le contrat prendra effet à sa signature par les deux parties avec une période de valorisation de l'électricité du 1^{er} février 2024 à 00h00 au 31 janvier 2025 à 23h59.

ARTICLE 3:

La rémunération du SIOM, incluant le « prix d'achat de l'électricité » déduit du surcoût horaire, ne pourra être inférieure à 60€/MWh injecté sur le réseau public de distribution d'électricité.

Le prix fixe annuel d'achat de l'électricité est de 100 €/MWh hors taxes.

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 - Fax: 01 64 53 30 09 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 38112





ARTICLE 3:

Les crédits relatifs à ces prestations sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 4:

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 5:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 14 NOV. 2023

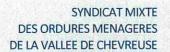
Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 1 4 NOV. 2023

- affichée le :

1 4 NOV. 2023



Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 - Fax: 01 64 53 30 09 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 38112





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Autres	
Numéro de l'acte:	DC48_2023	
Date de la décision:	2023-11-14 00:00:00+01	
Objet:	Contrat relatif à la vente et achat d'électricité	
Classification matières/sous-matières:	1.1	
Identifiant unique:	091-200062321-20231114-DC48_2023-AU	

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20231114-DC48_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	870
nom original:		
dc 48 23.pdf	application/pdf	198693
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20231114-DC48_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	198693

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	14 novembre 2023 à 15h48min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 novembre 2023 à 15h50min10s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 novembre 2023 à 15h50min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	14 novembre 2023 à 15h56min08s	Recu par le MIAT le 2023-11-14